

# Au Québec,

les **contenants** de peinture **vides**,  
ça se **recycle** aussi

[www.eco-peinture.ca](http://www.eco-peinture.ca)



## AIDEZ-NOUS À LES RÉCUPÉRER

- ▶ **APPORTEZ-LES AU DÉPÔT MUNICIPAL DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) POUR QU'ILS SOIENT RECYCLÉS ADÉQUATEMENT.**
- ▶ **NE LES METTEZ PAS DANS LE BAC VERT OU BLEU.**

**Vos surplus de  
peinture serviront à  
fabriquer de la peinture  
récupérée**



## INSTRUCTIONS

**LA PEINTURE DOIT ÊTRE RAPPORTÉE DANS SON CONTENANT D'ORIGINE, BIEN IDENTIFIÉ ET FERMÉ.**

**LES CONTENANTS DE PEINTURE VIDES EN MÉTAL DOIVENT ÊTRE BIEN ESSUYÉS ET SECS. LE COUVERCLE DOIT ÊTRE RAPPORTÉ À PART.**

Les produits d'origine résidentielle suivants sont aussi acceptés au dépôt de RDD :

- ▶ Peinture, teinture, vernis, solvants
- ▶ Petits contenants d'huiles et filtres usagés
- ▶ Aérosols
- ▶ Piles
- ▶ Pesticides et engrais
- ▶ Ampoules fluocompactes et tubes fluorescents
- ▶ Tout autre RDD (contactez votre municipalité)



Municipalité régionale  
de comté  
les Pays-d'en-Haut



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

**éco-peinture**

Société québécoise de gestion écologique de la peinture